

3^{èmes} Journées Interrégionales de formation
des personnels des **IME, IEM, IEAP**
(Bretagne/Pays de la Loire)

20 et 21 mars 2008

Palais du Grand Large, St Malo

Demain ... les IME, IEM, IEAP

***Mutations sociales, mutations du dispositif institutionnel :
Repositionner les rôles et les pratiques des professionnels***

Ateliers du jeudi 20 mars

Atelier n°1 Classe délocalisée

La loi 2005-102 pose prioritairement le principe de l'inscription des jeunes porteurs de handicap dans un établissement scolaire ordinaire. Si l'application de cette disposition répond aux attentes légitimes des familles, force est de constater des difficultés dans sa mise en œuvre.

La notion d'inscription "inactive" permet un repérage géographique des besoins en terme d'accueil sans aller au-delà. Dès lors, comment les établissements médico-éducatifs peuvent-ils soutenir la mise en œuvre de cette orientation ? Les groupes "classes délocalisées" semblent constituer une réponse recueillant un large assentiment au regard des constats suivants :

- les parents sont rassurés du soutien des professionnels des établissements médico-éducatifs et satisfaits de l'accueil en milieu scolaire ordinaire ;
- les jeunes porteurs de handicap rejoignent le dispositif de droit commun tout en bénéficiant du soutien dont ils ont besoin ;
- les professionnels des établissements médico-éducatifs peuvent y voir une valorisation de leur pratique ;
- enfin, les professionnels de l'Education Nationale y trouvent une ressource de compétences en réponse aux attentes des parents qui sollicitent le milieu scolaire ordinaire.

Au-delà du changement symbolique de cadre, quels bénéfices peut-on en attendre pour les jeunes en situation de handicap ? Quelles vont être les influences réciproques entre les populations et entre les professionnels ? Comment s'insère et s'articule ce dispositif avec ce qui existe déjà (CLIS, UPI,...) ?

Quel est le seuil au-delà duquel l'inclusion développe des symptômes de dysfonctionnements nécessitant alors un environnement spécialisé mieux adapté aux besoins spécifiques de l'élève en situation de handicap ?

Comment éviter l'écueil de la vision du milieu spécialisé comme choix par défaut plutôt qu'une réponse la plus adaptée aux besoins du jeune ? Enfin, quels enjeux pour l'éducation spécialisée ?

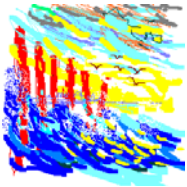
Atelier n°2 Etablissements hors les murs

Les politiques d'inclusion de la personne avec un handicap visent à ce que la société dans son ensemble puisse l'intégrer dans toutes ses structures. Dans cette optique, il ne s'agit pas de créer des espaces ou des organismes distincts pour qu'une personne handicapée puisse y étudier, y travailler, y bénéficier de soin ou s'y amuser,... Il s'agit plutôt de favoriser au maximum l'inclusion globale de tous les pans de la société (enseignement ; espace de soins ; activités culturelles, sociales, économiques et sportives ; ...). Aussi, ici ou là, émergent des établissements "hors les murs". Quels sont les principes ou valeurs qui sous-tendent ces projets ? Qui est à l'origine de la demande de ce type de dispositif ? les politiques sociales ? la logique économique ? les parents ?

Comment, réparti sur divers lieux de droit commun (halte-garderie, école, entreprise, ...), un institut "hors les murs" reste-t-il une institution ? Comment sont alors assurées la pluridisciplinarité et la coordination ?

Si "*s'ouvrir c'est aussi s'éclater*", comment dès lors la fonction contenante de l'institution peut-elle alors s'exercer ?

A l'inverse, des institutions ne sont-elles pas "prisonnières de leurs murs", notamment lorsque l'implantation ou le bâti n'est pas adapté au public accueilli ?



Ateliers du jeudi 20 mars

Atelier n° 3 Des pratiques professionnelles d'accompagnement à la citoyenneté

En définissant le handicap comme "toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant", la loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait évoluer le statut d'enfant handicapé en un statut de citoyen, d'élève, ou d'apprenti, ... en situation de handicap.

Dans ce contexte, le rôle des professionnels de l'éducation adaptée en matière d'accompagnement à la participation sociale et à la citoyenneté se trouve renforcé. Pour cela, les équipes mettent en œuvre diverses actions d'accompagnement à l'expression des usagers et d'ouverture sur l'environnement. Mais dans cette optique, ils peuvent être confrontés à divers paradoxes ou contradictions : entre les désirs des enfants et les craintes des parents ; entre la prise de risque nécessaire à toute découverte et les contraintes de sécurité ; etc.

Comment dès lors, les professionnels adaptent-ils leurs pratiques afin d'assumer d'une part leur rôle de protection et d'autre part l'enjeu d'accompagnement à l'inscription sociale des personnes les plus vulnérables ?

Atelier n° 4 Les espaces dédiés à la réflexion et à l'élaboration dans les institutions

L'institution est un espace où une rencontre est possible, ce qui entraîne, du côté du professionnel, une responsabilité et une disponibilité.

Les inventions de l'enfant, de l'adolescent, du parent, des professionnels créent une atmosphère dans l'institution, par le biais de rencontres multiples.

A partir du moment où les professionnels et l'institution laissent la place à l'initiative et reconnaissent les "productions" de l'enfant, de l'adolescent, celui-ci peut alors inventer ce qui l'aide à être.

Quelles sont alors les différents espaces de l'enfant, de l'adolescent, du parent, du professionnel où une telle création, invention ou rencontre est possible dans l'institution ? Comment l'institution protège l'espace de chacun ?

Comment le parent autorise l'institution à garantir l'espace investi par l'enfant, l'adolescent ?

Comment l'institution repère et soutient les créations du sujet ?

Comment l'institution soutient l'élaboration et la réflexion des professionnels (réunion clinique, supervision, analyse de la pratique, etc.) ?

Atelier n° 5 Vers la création de dispositif de ressources partagées et coordonnées

Parce qu'il s'agit de concevoir l'accompagnement adapté sous la forme d'un parcours cohérent, construit, continu, institué, qui se nourrit des attentes et des besoins exprimés par la personne bénéficiaire et/ou ses représentants légaux, les réponses apportées aux situations de handicap s'orientent vers la création de dispositifs de ressources partagées et coordonnées.

Toutefois,

- entre une prise en charge totale en institution spécialisée et un libre-service de prestations désarticulées, dans le cadre de la mise en place de la prestation de compensation du handicap pour les enfants et adolescents ;
- et entre une offre strictement collective et la juxtaposition de réponses uniquement individuelles, une autre voie est-elle possible, souhaitable ?

En reconnaissant d'abord la personne comme un sujet singulier, comment réinventer des réponses qui ont du sens, notamment :

- Comment articuler des prises en charges complémentaires au sein d'un réseau de partenaires, se constituant en dispositif de ressources partagées et coordonnées (chaque partenaire ne pouvant pas tout ; chaque intervention étant limitée) ? Quelles articulations avec les "réseaux de santé" organisés autour du handicap qui émergent sur certains territoires ?
- Comment dépasser les frontières administratives et financières qui rendent parfois impossibles les montages innovants ?
- Comment reconnaître un coordinateur (professionnel, service, institution, etc.), identifié comme tel par les autres partenaires (dépassant la défense d'intérêts particuliers, parfois présente dans les relations inter-établissements et/ou inter-associations), légitimé par l'autorité d'orientation pour définir, sur le dispositif ad hoc, les contours d'un parcours personnalisé ?